



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2022

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine			Absente excusée
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal	P		
DEL NISTA Xavier	P		
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry			Absent
TRICHARD Frédéric			Absent
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra			Absente
GUINTRAND Tamara			Absente
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole			Absente
PILLOT Marion		COUSTON Rémy	
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 20

Procurations : 1

Quorum : 14

Monsieur LOUIS-VASSAL Patrick est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Le procès-verbal de la séance du 31 mars est adopté.

Monsieur le Maire : Il n'y a eu aucune décision prise et de marché signé depuis le précédent conseil.

Mouvement en cours de séance : M. TRICHARD Frédéric arrive pendant la présentation de la délibération n° 2022-05-37

Délibération 2022-05-37

OBJET : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE PERNES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU CDST 2022-2022

Monsieur le Maire : sur ce projet il y a eu pas mal de travaux concernant le syndicat Rhône Ventoux qui a changé environ 600 mètres de conduite, qui étaient en mauvais état. Normalement, ce projet Rhône Ventoux au point de vue du revêtement, fait une tranchée de 60 cm et 20 cm de part et d'autre, ce qui fait 1 mètre. Après concertation, nous avons réussi à leur faire réaliser la demi chaussée, c'est-à-dire 3 mètres. Il restait une deuxième partie que la mairie entretien, parce que pour les départementales à l'intérieur de la commune, l'entretien revient à la mairie. On a profité de cette demi chaussée réalisée par Rhône Ventoux pour faire l'autre demi chaussée avec une demande de subvention de 50%. Ce qui fait qu'avec 26 000 €, nous avons pu faire la totalité du RD 28, du giratoire jusqu'au lavoir.

Monsieur BOLIMON : merci pour ces précisions. Concernant ce projet d'aménagement, c'est en lien avec les travaux qui sont en cours actuellement ?

Monsieur le Maire : oui, ils sont finis. Ils ont regoudronné jeudi soir. Et demain matin, ils leur restent à faire la signalisation.

Monsieur BOLIMON : du coup, cette délibération est en lien avec quelque chose qui va arriver après ? ou c'est en lien avec ce que l'on vient de valider ?

Monsieur le Maire : c'est en lien avec ce que l'on vient de finir avec l'autorisation du Département. J'avais rencontré madame la Présidente, qui m'avait dit que pour avoir cette subvention, il fallait passer par le giratoire.

Monsieur BOLIMON : d'où ce décalage ?

Monsieur le Maire : oui, il y aura un décalage, mais c'est avec l'accord du Département.

Page 2 sur 21

Monsieur BOLIMON : deuxième question, c'est par rapport à l'aménagement en terme de sécurité. Qu'est ce que vous avez prévu en élément particulier pour réduire le trafic sur cette portion-là.

Monsieur le Maire : vous parlez du trafic voiture ?

Monsieur BOLIMON : quand je dis trafic, c'est plutôt sur la vitesse ?

Monsieur le Maire : toute cette portion va être mise à 30 km/heure. Ce sera une zone à 30 qui va être signalée. Je crois que cela va se faire demain matin.

Monsieur BOLIMON : y a-t-il des systèmes de ralentisseurs qui sont prévus ?

Monsieur le Maire : non. Il n'y aura pas de systèmes de ralentisseurs car les riverains n'en veulent pas, car ça fait du bruit. Il y a des camions qui passent, ça fait du bruit. Peut-être que s'il y a des problèmes de vitesse, il faudra voir pour faire un plateau traversant, mais on pourra le faire après, ce n'est pas un problème. Pour le moment on ne fait que de la signalisation verticale et horizontale.

Monsieur BOLIMON : vous aviez évoqué, dans la continuité un rond-point au niveau du Uexpress ? ce sera un projet futur ?

Monsieur le Maire : ce sera un projet futur.

Monsieur PENALVA : bonsoir à tous. Si j'ai bien compris Rhône Ventoux contribue en partie aux dégâts qu'il a occasionné par rapport aux travaux qu'il a dû faire. Est-ce que l'on a une idée de ce que représente en terme de coût sa participation au niveau de la réfection de la voirie ? Est-ce que la commune a payé plus cher pour remettre en état que Rhône Ventoux. ?

Monsieur le Maire : la commune va sortir 26 000 € pour faire 3 000 m², vous n'avez qu'à voir ce que ça aurait dû coûter en faisant le rabotage, grave-bitume et l'enrobé.

Monsieur PENALVA : le fait que Rhône Ventoux participe, ça réduit le coût pour la commune ?

Monsieur le Maire : ça l'a plus que réduit, puisque la demi chaussée a coûté 0 € à la commune, et l'autre partie 26 000 € sur les 52 000 €.

Monsieur PENALVA : merci. Une autre question, peut-être plus globale, est-ce qu'il est prévu, peut-être à plus long terme, l'aménagement de piste cyclable sur cette voirie là où beaucoup de gens partent du village et vont vers Velleron notamment en vélo par exemple, est-ce qu'à terme on envisage de faire une piste cyclable ?

Monsieur le Maire : s'il faut faire une piste cyclable, il faut enlever les espaces verts, il faut réaménager les trottoirs, parce que sur la voie proprement dite ce n'est pas possible. La voie ne fait que 6 mètres de large. On aurait pu mettre une voie partagée, comme par exemple à Jonquerettes, mais ce n'est pas possible avec les camions. On va mettre des pictogrammes pour faire voir qu'il y a des vélos. Concernant les pistes cyclables, on l'a dit plusieurs fois, on a fait une boucle. On a commencé par l'avenue de la Gare, on a fait la piste cyclable route de Vedène, on va faire l'avenue André Durand, c'est une voie communautaire. On va faire la piste cyclable chemin des Roseaux, pour faire le tour du village en continu.

Monsieur PENALVA : j'ai bien compris qu'il y avait un objectif d'éviter le centre urbain et routier de la commune par rapport aux pistes cyclables, et de faire une boucle, mais si vous allez effectivement au bout de la rue du 19 mars devant le stade vous allez arriver vers un secteur qui est très contraint en terme de voirie quand vous êtes piétons ou cyclistes, et en face, vous avez Uexpress. Quand vous voulez prendre vers Velleron, vous avez très peu d'espaces en fait, quand vous êtes piétons, ou en poussettes, pour pouvoir être en sécurité, vous devez changer de trottoir.

Monsieur le Maire : Il y a des clôtures de chaque côté, on ne peut pas casser les murs. On peut faire à certains endroits, à d'autres on ne peut pas. On ne peut pas mettre des pistes cyclables de partout. On les met où l'on peut.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Mouvement en cours de séance : Mme BOUIX Sandra arrive avant la présentation de la délibération n°2022-05-38

Délibération 2022-05-38

OBJET : CREATION D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ASSOCIATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA DANS LE CADRE DU FRAT 2022

Monsieur le Maire : cette délibération on l'avait passé au conseil municipal de novembre, entre temps, fin décembre, il y a eu une deuxième demande de subvention parce que nous avons reçu de la Région PACA que le taux des subventions avait changé fin 2021, et que ça passait de 30 à 50%. Ils nous ont dit du moment que les travaux n'avaient pas démarré qu'il n'y avait aucun problème, que l'on pouvait demander cette subvention par contre ils nous ont demandé de changer l'intitulé et de mettre « création d'un centre socioculturel » pour les associations sportives, culturelles, etc.... Donc, c'est ce que nous avons fait. Nous avons changé la dénomination et changé le taux qui passe de 30 à 50 %. Et ce sera pareil pour l'autre délibération concernant le Département pour se mettre cohérence avec cette délibération.

Monsieur BOLIMON : la lecture des délibérations n° 2022-05-38 et 2022-05-39 me laisse un petit peu perplexe. En décembre dernier vous nous avez proposé les délibérations n°2021-12-88 et 2021-12-89 qui ont amené d'ailleurs une grande discussion entre nous, c'était pour la construction d'un bâtiment qui se situe dans la continuité de celui du club de rugby, je ne vais pas revenir sur ce sujet. Aujourd'hui, ces deux nouvelles délibérations semblent venir les remplacer, ce que vous me confirmez, avec une nouvelle justification, appellation sans comprendre pour ma part l'intention réelle. S'agit-il simplement de dévier le projet de salle supplémentaire autrement pour pouvoir accéder à certaines subventions ? Ce que vous semblez exprimer à la demande de la Région, ou s'agit-il d'une prise en compte réelle d'une remarque initiale pour développer un vrai projet associatif ? Dans ce dernier cas, merci de bien vouloir m'expliquer, sauf erreur, je n'ai rien vu de précis là-dessus. Maintenant soyons clair, cette deuxième approche me satisferait si on prenait les choses dans le bon sens. A savoir, écrire un projet, identifier le lieu adéquat, puis rechercher les financements correspondants, et non l'inverse. Vouloir proposer un centre socioculturel peut-être

Page 4 sur 21

une très bonne idée. Je verrai plutôt ça dans le cadre d'une intégration dans le projet médiathèque qui est en cours d'étude, ou dans un projet de maison associative du côté de la Pastourelle, notamment moins excentré que le stade. Ensuite je considère que si telle est la volonté, il faut impliquer un peu plus les associations. Je ne suis pas spécialiste, mais il me semble que la notion de centre socioculturel se réfère à un projet très précis, qui doit être réfléchi et construit comme il se doit. Ce n'est pas à mon avis un simple bâtiment de 100 m² mis à disposition. Enfin se pose la question de la priorité de ce projet face à d'autres sujets. C'est pourquoi je resterai cohérent avec mon vote de décembre en votant contre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : contrairement à ce que vous pensez depuis le début, cette salle n'est pas que pour une association, elle est pour certaines associations. Par exemple, le théâtre s'en est servi. Les associations sportives s'en sont servies parce que c'est dans le cadre du complexe sportif. Les baskets fumantes s'en sont servi, le football s'en est servi. Il y a plusieurs associations qui s'en sont servis. Il est vrai que toutes les associations ne s'en sont pas servis, mais il y en a quand même pas mal. Ensuite cette dénomination c'est pour avoir une subvention supplémentaire. Si on a la possibilité d'avoir 20% de plus de subvention on ne peut pas la laisser passer. C'est pour cela que nous avons mis cette appellation qui sera quand même la création d'un centre social. Chaque fois il y a des suspicions. Je vois qu'il y a monsieur COUSTON ce soir, je n'en avais pas trop parlé, parce qu'il n'était pas là. Lors du mandat précédent, ce projet y était. Tout le monde avait été d'accord pour le faire. Il n'avait pas été fait, car il était en concurrence avec le city stade et au stade il y avait deux projets : la rénovation de la tribune et la rénovation de cette salle. On avait dit que cette salle, c'était mieux de la faire que la tribune, parce que la tribune ne servirait qu'au rugby, alors que la salle servirait à beaucoup plus d'associations. Voilà pourquoi ce projet qui date de 3 à 4 ans est revenu. Donc, oui, nous avons changé d'appellation pour avoir une subvention supplémentaire, ce qui est tout à fait logique, je ne vois pas pourquoi on n'essayerait pas d'avoir les subventions quand on peut les avoir.

Monsieur BOLIMON : je vous comprends monsieur le Maire, je vous invite juste à regarder plus précisément les obligations qui entourent un centre socioculturel. Il me semble que ça oblige à plus de choses.

Monsieur le Maire : cette appellation, monsieur BOLIMON, c'est la Région qui nous l'a demandé, pour qu'il puisse nous attribuer les 50 %.

Monsieur BOLIMON : que l'on ne vienne pas derrière nous demander d'autres obligations. J'ai fait quelques recherches sur internet, parce que c'est un sujet que je connaissais un peu, et je pense que ça implique un peu plus de choses qu'uniquement la simple mise à disposition. J'alerte juste, après monsieur le Maire, j'entends, je n'ai pas de souci, je comprends la démarche. Je dis juste « attention à l'appellation ». Si effectivement ça ne nous oblige à rien par ailleurs, votre projet, je n'ai pas de souci avec ça, maintenant je vous mets juste en veille là-dessus. Les recherches que j'ai faites sur internet me questionnent. Après, encore une fois, je ne suis pas spécialiste des centres socioculturels. Il me semble que ça nécessite de mettre à disposition des moyens humains. Il y a tout un cadre. Il me semble même que l'on doit adhérer. Il y a un certain nombre de choses à mon avis à aller creuser.

Monsieur PENALVA : c'est un sujet que nous avons vu l'année dernière et qui a donné lieu à pas mal de discussions, mais visiblement des leçons ont été retenues, puisqu'effectivement les associations

sont peut-être mieux concertées, mieux prises en compte dans ce projet-là. Je vous félicite de voir qu'apparait ce besoin des associations sur ce projet-là.

Monsieur le Maire : le projet a toujours été le même. On n'a rien changé. C'est vous qui avez supposé que ce n'était que pour une association. Nous avons toujours dit que c'était pour toutes les associations. C'est vous qui détournez le projet. Nous avons toujours dit que c'était pour les associations. On a la possibilité d'avoir 50% de subvention de la Région au lieu de 30%.

Monsieur PENALVA : ça je l'ai bien compris.

Monsieur le Maire : on a délibéré, on a voté, donc il n'y avait plus qu'à voir de voter pour les 20% supplémentaires.

Monsieur PENALVA : j'ai bien entendu pour les subventions. Là où je rejoins ce que dit monsieur BOLIMON, c'est qu'effectivement s'il y a un changement de dénomination c'est qu'il y a d'autres changements derrière. Un espace socioculturel ce n'est pas la même chose qu'une salle polyvalente. A moins que vous puissiez nous expliquer ce soir qu'elle est la différence entre une salle polyvalente et un espace socio culturel ?

Monsieur le Maire : alors, je vais vous dire de suite, si on a dénommé cette salle « centre socioculturel » c'est à la demande de la Région. J'ai dit tout ce que j'avais à vous dire. C'est votre choix de voter ou ne pas voter, c'est votre problème. Je vous ai répondu.

Monsieur PENALVA : je n'ai pas fini de poser des questions !

Monsieur le Maire : on est 27, si tout le monde fait comme vous ! on fait des commissions pour pouvoir poser des questions. Vous n'en posez jamais, et vous attendez toujours le dernier moment pour les poser. Alors que vous avez tous les éléments pour les poser.

Monsieur PENALVA : vous êtes mal placé pour parler de commission, quand je vous demande d'y participer, ne serait-ce que de les suivre en visio conférence, vous refusez. Et là vous me dites que je ne pose pas de questions en commission, et vous m'empêchez de les suivre. C'est un petit peu osé. Est-ce que je peux terminer sur les questions ?

Monsieur le Maire : oui, allez-y.

Monsieur PENALVA : j'entends bien que vous voulez obtenir plus de subvention, pas de souci. Moi, où je m'interroge, avec plusieurs points d'interrogation, il faut bien le dire, c'est sur le budget. On a le même budget depuis novembre 2021 et aujourd'hui alors que l'on a une flambée des prix, est-ce que le prix a été actualisé ? Ça c'est ma première question. Maintenant ma deuxième question est sur la mise à disposition, moi j'attends de voir, est-ce que vous avez concerté les associations ? Qu'est-ce qu'elles en pensent ? Est-ce qu'elles pensent que c'est le meilleur lieu pour l'espace ? Est-ce que ça répond à leurs besoins en terme de surface de plancher ? Voilà, toutes ces questions là que l'on a déjà posées, et la dernière question, j'en terminerai là. Pourquoi si vous dites que cette délibération annule et remplace l'autre, où est-ce écrit ? Si je n'ai pas ces éléments de réponse, je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire : mais c'est votre droit. Je vous ai expliqué tout ce qu'il y avait sur cette délibération. Je ne vais pas y revenir encore une fois. Nous allons passer au vote. Puisque l'autre délibération a été annulée, celle-là la remplace.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas le tout de le dire. Il faut que ça soit marqué ! Maintenant sur le coût comment vous faites pour prendre en considération le montant qui n'a pas été actualisé par rapport à l'augmentation des matériaux ?

Monsieur le Maire : alors monsieur PENALVA, je vais vous dire, si vous aviez un peu suivi l'évolution, là nous avons fait une estimation. Après il y aura un appel d'offres. Ce sera peut-être un peu plus cher, peut-être que ce sera moins cher, mais là c'est une estimation par rapport à ce que l'on avait. Après tous les jours ça change, on ne peut pas voir tous les jours si les prix ont augmenté. Quand on aura mis en place toutes les subventions, on fera un appel d'offres et à partir de là on verra si la salle on peut la faire ou pas. C'est la règle du jeu. Moi pendant 40 ans j'ai travaillé dans une entreprise de travaux publics, c'était tout le temps comme ça. Le maître d'ouvrage faisait une estimation, et après il faisait un appel d'offres et on voyait si ça passait dans l'estimation ou si ça ne passait pas. Si ça passe il n'y aura pas de problèmes, si ça ne passe pas on fera peut-être des modifications, mais on ne peut pas d'un coup de baguette magique savoir le montant de ce marché puisque l'on n'a pas encore fait d'appel d'offres.

Monsieur PENALVA : je ne vous demande pas de jouer à l'apprenti sorcier, je vous demande d'avoir une estimation la plus fidèle possible.

Monsieur le Maire : on a fait une estimation en fonction des éléments que nous avons à aujourd'hui. Voilà c'est tout.

Monsieur PENALVA : il faudrait un budget prévisionnel actualisé, je ne demande rien de plus.

Monsieur le Maire : je vous signale qu'en étant responsable, je ne sais pas si vous un jour vous avez eu la responsabilité de quelque chose, mais.... Il y a un appel d'offres qui se fait, lorsque l'on reçoit toutes les offres on regarde si c'est conforme ou pas, si c'est trop cher ou pas assez. Ce n'est pas parce que l'on demande une subvention que l'on va faire le projet à 100%. Peut-être qu'on le fera, peut-être que l'on ne le fera pas, mais il faut quand même demander une subvention au cas où on le ferait. Je pense que j'ai été assez clair. Nous allons passer au vote.

POUR	19
CONTRE	1
ABSTENTIONS	3

CONTRE : M. BOLIMON

ABSTENTIONS : M. COUSTON Mme PILLOT M. PENALVA

Délibération 2022-05-39

OBJET : CREATION D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ASSOCIATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2022 « PLUS EN AVANT »

Monsieur PENALVA : pas de question, juste une remarque identique. Bien évidemment il ne faut pas être contre une demande de subvention, donc je ne voterai pas contre, mais par rapport aux échanges précédents sur le manque d'éléments et le manque d'actualisation, je m'abstiendrai.

POUR	19
CONTRE	1
ABSTENTIONS	3

CONTRE : M. BOLIMON

ABSTENTIONS : M. COUSTON Mme PILLOT M. PENALVA

Monsieur le Maire : les 2 délibérations suivantes étaient pour la rénovation énergétique de l'école, et à la demande du Grand Avignon nous les avons enlevées, parce qu'ils nous ont demandé de les reporter au mois de septembre. Ils n'avaient pas le temps de les faire passer au conseil communautaire du mois de mai, mais ils nous ont donné l'accord de cette subvention et l'accord pour commencer les travaux. Donc les travaux vont se faire au mois de juillet pendant les vacances scolaires. La délibération sur la subvention on la fera passer en septembre au prochain conseil communautaire qui sera le 26 septembre. Y a-t-il des questions sur ces 2 délibérations ? Il s'agit des délibérations n° 2022-05-40 et 2022-05-41.

Monsieur COUSTON : une remarque sur ces 2 délibérations. Effectivement de temps à autre il y a des débats, et c'est le lieu en conseil municipal, donc on n'est pas toujours d'accord, mais là sur ces 2 délibérations à venir c'est une très bonne chose que la municipalité puisse continuer ce qui a déjà été envisagé antérieurement en terme d'énergie renouvelable.

Délibération 2022-05-40

OBJET : AMENAGEMENT D'UN ESPACE POUR AMELIORER L'ACCUEIL DES ELEVES AU NIVEAU DU REFECTOIRE MATERNEL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU CDST 2020-2022

Pas d'observation.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-05-41

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Monsieur PENALVA : juste pour savoir de quoi il s'agit ? Ce sont des titularisations, des changements de grade ?

Monsieur le Maire : comme toutes les années, il y a des changements de grade, des évolutions. Il y en a 5 ou 6 par an. Chaque fois qu'il y a une évolution, il faut créer un poste. Les 2 premiers, ce sont des adjoints techniques qui étaient en contrat qui vont passer en stagiairisation.

Monsieur PENALVA : je l'avais demandé il y a plusieurs mois. Est-ce que l'on pourrait avoir un organigramme des agents de la commune ?

Monsieur le Maire : il me semble qu'on l'a fait passer !

Monsieur PESENTI : il est vrai que l'on avait fait passer un document en fin d'année dernière où l'on avait des tableaux par service, où il y avait l'ensemble des agents, et en couleur il y avait le responsable du service. Maintenant on pourra voir une présentation différente.

Monsieur PENALVA : pour savoir qui pilote quoi, dans quel service, etc... ? Le tableau était par fonction, mais on ne savait pas forcément qui était responsable, ou pilotait quoi ?

Monsieur PESENTI : C'était vraiment par service avec tous les agents. Celui qui était en couleur était le responsable de service. Après, sur l'ensemble des missions, peut-être par rapport à l'administratif, on pourra préciser les missions.

Monsieur PENALVA : préciser comment ça fonctionne.

Monsieur PESENTI : tout à fait.

Monsieur le Maire : on vous le fera passer. Pas de problème.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-05-42

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Monsieur le Maire : il s'agit d'une personne que l'on avait recrutée il y a quelques mois à la crèche qui a préféré arrêter son contrat. Donc il va falloir créer un autre contrat pour avoir une autre personne.

Monsieur PENALVA : juste une demande de précision. Pourquoi catégorie A et non catégorie B ?

Monsieur le Maire : elle va être sous directrice.

Monsieur PESENTI : comme le dit monsieur le Maire, elle va être adjointe à la directrice. Le grade d'éducateur de jeunes enfants était en catégorie B, et il y a 1 an et demi à 2 ans, il y a eu une réforme qui l'a fait basculer en catégorie A. Et donc sur ce type de poste, directrice, adjointe à la directrice c'est le grade d'éducateur de jeunes enfants. Les grilles ne sont pas les mêmes que la filière

Page 9 sur 21

administrative ou la filière technique. Ils ont acté de les passer en catégorie A, comme on en a parlé récemment pour la crèche, où les auxiliaires de puériculture sont passées en catégorie B.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-05-43

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D’UN POSTE DANS LE CADRE DE DISPOSITIF UNIQUE D’INSERTION – CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT DANS L’EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire : En cas de besoin, au lieu d’augmenter les horaires de certains employés, c’est pour prendre un emploi aidé d’accompagnement à l’emploi.

Monsieur BOLIMON : vous pouvez nous dire combien on a actuellement de contrat PEC ? Je sais que c’est quelque chose que l’on utilise régulièrement.

Monsieur le Maire : on en a un à la police municipale. On préfère être sûr, on vous le fera passer demain matin.

Monsieur BOLIMON : c’est juste pour avoir une idée. Est-ce que l’on est limité sur le nombre ?

Monsieur le Maire : non, on n’est pas limité, mais on ne peut pas renouveler un contrat à la même personne plusieurs fois.

Monsieur PESENTI : sachant que dans la période transitoire avant les élections législatives, on en a pour les renouveler et en solliciter, car on ne sait pas trop quelles vont être les prochaines mesures. Demain matin on vous fera passer le nombre et la liste actualisée.

Monsieur BOLIMON : et les contrats en alternance, on est éligible ?

Monsieur PESENTI : cela peut-être dans le cadre d’un contrat d’apprentissage. On en a eu il y a quelques années au service technique mais récemment nous n’avons pas eu d’opportunité.

Monsieur BOLIMON : s’il y a des aides assez importantes jusqu’à fin juin, c’est peut-être l’occasion.

Monsieur PESENTI : il est vrai que nous n’avons pas eu de demandes d’étudiants récemment.

Monsieur PENALVA : vous avez une politique qui recourt souvent au CAE, je voudrais savoir si la titularisation est automatique et sinon quel est le taux de titularisation ?

Monsieur le Maire : la titularisation n’est pas automatique. Ce sont des contrats que l’on renouvelle deux fois, ensuite, ou la personne est stagiairisée ou bien on l’arrête.

Monsieur PENALVA : du coup combien de stagiairisation ?

Monsieur le Maire : là il y en a 2 qui vont s'arrêter, donc on va sûrement stagiairiser, car on en est satisfait. Le pourcentage je ne sais pas. Je ne peux pas vous le dire de ce soir.

Monsieur PESENTI : on a tous les cas de figure. On a des agents qui partent à la fin du contrat. C'est aussi le principe de l'accompagnement à l'emploi, avec des formations, on voit aussi si le métier correspond à l'agent. Après si on est vraiment très satisfait, et que ça correspond vraiment à un besoin pérenne lié à un départ, ce sont les élus qui voient s'ils souhaitent stagiairiser la personne.

Monsieur le Maire : des fois il y en a qui veulent arrêter.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas une question piège. C'est parce qu'effectivement, quand on stagiairise on titularise et c'est la suite logique, mais ça représente une charge.

Monsieur le Maire : mais bien sûr, c'est pour ça qu'avant de stagiairiser il faut bien se rendre compte des qualités de la personne. C'est pour cela qu'il y a des contrats de 12 mois renouvelables, et après ou on stagiairise ou la personne ne veut plus renouveler son contrat et préfère s'en aller, ou elle n'a pas donné satisfaction et on l'arrête.

Monsieur PENALVA : d'où ma question sur ce pourcentage-là ?

Monsieur le Maire : on vous le donnera.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-05-44

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET MAINTIEN DU PARITARISME

Monsieur le Maire : actuellement c'est 3 et 3, plus 3 suppléants de chaque côté.

Monsieur PENALVA : est-ce que l'avis de la commission paritaire du centre de gestion est nécessaire ?

Monsieur le Maire : non je ne crois pas. C'est juste nous qui décidons. Ça varie de 3 à 5. Jusqu'à maintenant c'était 3 et 3 suppléants. Depuis plusieurs mandats c'est comme ça.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-05-45

OBJET : CESSION A LA COMMUNE DE 2 PARCELLES DE TERRAIN SITUEES CHEMIN DE BEL AIR

Monsieur FISCHER : on est au Nord-Ouest de la commune. On voit le chemin des Bellys tout en haut qui fait la frontière avec Vedène. Ce sont ces 2 parcelles en colline qui sont boisées, qui ne sont pas contiguës, il y a un autre propriétaire entre les 2. Monsieur BUSSI qui ne souhaite plus assurer l'entretien, nous les donne gracieusement, et nous remercions ce monsieur.

Monsieur BOLIMON : est-ce qu'il y a d'autres parcelles autour qui appartiennent à la commune ?

Monsieur FISCHER : non il n'y a que des propriétaires privés.

Monsieur PENALVA : on comprend bien la nécessité d'entretenir ces terrains notamment dans ce secteur-là qui est assez particulier notamment pour les départs de feu et incendie. La question que j'avais, on a bien compris que c'est à titre gracieux, mais y a-t-il des frais d'actes à notre charge ?

Monsieur FISCHER : comme on le précise dans la délibération, cette cession sera faite sous la forme administrative. C'est le Maire qui se substitue au notaire et signe l'acte. C'est un coût d'environ 400 €.

Monsieur PENALVA : et la AA 75 est à un autre propriétaire ?

Monsieur FISCHER : oui c'est ça.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-05-46

OBJET : DENOMINATION D'UN ESPACE COMMUNAL

Monsieur DUCLERCQ : je voulais tout simplement à titre personnel et au nom de Madame GOUDON remercier l'ensemble du conseil municipal de cette décision. J'avais fait lors du mandat précédent une première demande à monsieur Favier. Donc monsieur le Maire et votre conseil, tous mes remerciements pour cette décision

Monsieur le Maire : c'est une décision que l'on nous avait demandé lors de la campagne électorale et que l'on a tenue.

Monsieur PENALVA : Je pense que tout le monde est unanime sur le fait qu'il fallait un endroit à proximité des écoles qui puisse, à titre honorifique et en mémoire à Bernard Goudon, être officialisé. C'est un souhait personnel mais j'aurais aimé que monsieur DUCLERCQ soit rapporteur de cette délibération, parce que c'est un sujet qu'il a porté à cœur pendant la campagne aussi et je voudrais le saluer parce que c'était un besoin et une envie unanime de cette commémoration. J'ai une question sur l'état du site aujourd'hui. Il s'agit d'un espace entre les 2 écoles, c'est ça ?

Monsieur le Maire : oui c'est l'espace entre les 2 écoles que l'on a aménagé pour un parking et qui plus tard pourra faire l'objet d'une extension des écoles le jour où on en aura besoin.

Monsieur PENALVA : donc aujourd'hui c'est un parking ?

Monsieur le Maire : aujourd'hui c'est un parking, au même titre que le parking Mounition ou d'autres parkings, mais c'est amené à être une extension de l'école qui s'appellera toujours espace Bernard Goudon.

Monsieur PENALVA : il n'est pas prévu à l'avenir un square plutôt qu'un parking ?

Monsieur le Maire : pour le moment non. Il y a eu des dénominations de certaines personnes qui ont œuvré pour le village. Je remonte même assez loin, il y a une impasse Léopold Augier, il y a l'Oustau de Léo, il y a le complexe René Laffont, il y aura l'espace Bernard Goudon.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas pour polémiquer, mais un parking pour un espace où l'on se souvient de quelqu'un !

Monsieur le Maire : on n'a pas fait ça n'importe comment. C'est un endroit, d'ailleurs on en a parlé avec son épouse qui était enchantée, c'est un espace entre les 2 écoles, le meilleur endroit pour donner cette dénomination autour des écoles. Parce qu'il a été à l'école pendant de nombreuses années.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2022-05-47

OBJET : VOIRIE COMMUNALE – ACQUISITION DE DROITS SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE CHEMIN DES TUYES CADASTREE AP 66

Monsieur FISCHER : la première délibération a été adoptée en décembre. On reprend la même délibération car on a été alerté par le notaire dans la mesure où il y avait un autre propriétaire, la SPA, donc ça ne change rien à la délibération, mais nous n'avions pas l'information comme quoi il y avait un quart en nue-propriété appartenant à la SPA. Donc c'est le même montant et le même endroit, c'est le même droit de préemption que l'on exerce par contre nous avons actualisé avec les bons propriétaires.

Monsieur PENALVA : sur les deux quarts restants, on sait à qui ils appartiennent ?

Monsieur BOLIMON : en fait on rachète à la SPA et à monsieur MAILLET.

Monsieur FISCHER : ce sont eux qui sont vendeurs. Aujourd'hui il n'y a que la moitié qui est en vente.

Monsieur PENALVA : il faudra y revenir dessus si jamais on veut acquérir le reste ?

Monsieur FISCHER : dès que l'on pourra, oui. On ne sait pas quand, mais à terme.

Monsieur PENALVA : on n'aura pas intérêt à faire une démarche globale ?

Monsieur le Maire : mais ça été récupéré dans la voirie depuis 40 ans.

Monsieur CACELLI : j'ai plusieurs cas comme ça, c'est introuvable. Donc ça sera à vie à la commune, et on ne verra jamais personne en face. C'est quelqu'un qui n'a pas fait valoir ces droits à un moment donné, lors d'une succession ou autre.

Monsieur BOLIMON : ça veut dire que l'on ne pourra rien y faire dessus ?

Monsieur FISCHER : c'est goudronné et ça fait partie de la route. C'est de la voirie, ce n'est pas dans un but de construire, on cherche à régulariser une situation.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : les délibérations étant terminées nous allons passer aux questions diverses. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

Madame BOUIX : je voudrais répondre à une question du dernier conseil municipal qui concernait les conseils communautaires et les commissions auxquels on est amené à participer avec monsieur le Maire. Monsieur PENALVA, vous nous aviez demandé de vous faire un retour sur les informations. Vous nous aviez dit qu'effectivement les conseils communautaires étaient filmés et qu'il était possible de les voir en direct. On s'est renseigné aussi, car effectivement il y a toujours besoin qu'il y ait un lien, que le Grand Avignon soit lié avec les communes et soit lié avec tous les habitants du territoire. On a eu la confirmation de la venue de monsieur GUIN en tant que Président du Grand Avignon qui est prêt à venir pour expliquer et répondre aux questions concernant la taxe et l'augmentation de la taxe des ordures ménagères, les frais qu'il y avait et tous ce qui a été discuté en conseil communautaire et en commission. On attend une réponse du DGS pour savoir si on ne peut pas mettre en place 1 à 2 fois par an une réunion, lors d'un conseil municipal, pour pouvoir poser des questions sur les délibérations en cours, ce qui a été réalisé. On vote lors des délibérations, mais il faut savoir par la suite ce que ça donne sur tous les domaines et compétences. Au mois de septembre, et pour le dernier trimestre, on pourrait faire venir un représentant du Grand Avignon pour répondre aux questions. On pourrait éventuellement préparer les questions à l'avance. Il pourrait nous documenter ou nous apporter les éléments. Il est vrai que lors des conseils communautaires, il y a beaucoup d'informations, on nous donne pas mal d'éléments chiffrés, d'informations, de photos, et autres.

Monsieur COUSTON : juste un point sur la situation. Face à une société qui change et une urbanisation galopante, la commune a subi ces derniers jours un épisode d'insécurité, avec une vague de cambriolages, de petites délinquance, vols dans les jardins, dans les voitures. Même si les indicateurs de la commune en terme de délinquance n'égalent pas ceux les communes voisines, il nous paraît important de réfléchir collectivement au-delà de la notion de majorité ou d'opposition. Et donc dans ce cadre nous demandons la constitution d'une commission sécurité afin d'apporter un plan d'action et surtout faire face et anticiper les problèmes qui risquent de s'accroître malheureusement parce que St Saturnin est une commune résidentielle avec un certain cachet, et

effectivement les délinquants aujourd'hui sont en train de venir chez nous. Heureusement, St Saturnin n'est pas Chicago. Néanmoins on voit que les choses bougent et je pense qu'il faut que l'on se mette autour de la table, sans enjeu politique, au contraire la sécurité est un domaine où il faut que chacun apporte sa pierre avec les moyens dont on dispose. La commune ne peut pas recruter à tout va, mais je pense qu'il y a peut-être des dispositifs à redynamiser, à relancer. Il y a peut-être de la mutualisation avec des communes qui ont de quoi mutualiser, ou même réfléchir avec d'autres communes. Il y a des choses à mettre en place, parce que je crains que l'on soit rapidement débordé, sachant que généralement ces épisodes d'insécurité débutent un peu plus tardivement, plutôt début Juillet. Aujourd'hui, effectivement dès le mois d'avril ça a commencé. Notre vœu est que l'on réfléchisse collectivement à ce sujet qui nous semble majeur.

Monsieur FISCHER : il est vrai qu'actuellement on subit une vague de petite délinquance, des chapardages dans les cours, dans les véhicules sur des objets qui sont visibles. Il ne faut pas se voiler la face, actuellement il y en a à St Saturnin. Il y en a encore plus dans la commune voisine. Actuellement, ça explose depuis 2 mois. C'est inquiétant, c'est pour cela que nous communiquons pour attirer la vigilance de tous nos administrés sur des petits gestes importants : fermer son portail, fermer sa voiture, ne rien laisser d'apparent. J'ai fait de la communication sur différents médias à tous les St Saturninois. Plus généralement, pour les problèmes de la délinquance à St Saturnin, on est un village tranquille et on compte bien le rester. D'ailleurs nous avons pris une délibération de stagiairisation, c'est pour pérenniser les postes de nos ASVP au niveau de la police municipale. Lorsque nous sommes arrivés nous avons fait 2 recrutements d'ASVP supplémentaire que l'on compte bien pérenniser. Ils ont d'ailleurs passé le concours de policiers municipaux. On a essayé de les aider au maximum dans cette démarche et j'espère qu'ils vont le réussir. Ensuite, la sécurité passe bien entendu par la présence sur le terrain, on l'a renforcée. Aujourd'hui, nous avons des patrouilles qui vont jusqu'à 19 heures alors qu'avant elles s'arrêtaient à 17 heures. Il est vrai que beaucoup de cette délinquance se déroule la nuit, mais nous n'avons pas la possibilité budgétairement de faire une police municipale de nuit. C'est à la gendarmerie nationale de prendre le relai. Actuellement nous avons beaucoup de discussions, ils sont conscients de tout ça. Il est vrai que leur effectif n'est pas énorme la nuit, mais il tourne de plus en plus sur la commune. Ensuite, je termine sur ce que l'on a mis en place : au dernier conseil municipal on a pris une délibération importante concernant la demande de subvention pour de la vidéo protection pour 5 caméras supplémentaires. Ensuite nous avons un dispositif qui est très intéressant, et qui n'est pas assez employé, c'est le dispositif voisins vigilants. C'est important que tous nos administrés soient assez responsables. Il y a aussi beaucoup de communication sur facebook. On a un outil sur la commune qui est très performant, qui est en relation directe avec la gendarmerie nationale, et avec la police nationale, c'est notre système voisins vigilants. Peut-être que pas assez de personnes connaissent le dispositif, c'est pour cela que dans le prochain St Sat Info, il y aura une importante communication pour expliquer ce qu'est voisins vigilants. On va organiser une grande réunion qui va avoir lieu le 27 juin où l'on va inviter un maximum de monde à venir à cette réunion pour expliquer ce dispositif, afin qu'ils y adhèrent pour qu'une surveillance de tous les instants puisse se faire dans tous les quartiers et que les informations remontent très vite.

Monsieur COUSTON : ma remarque n'est pas sur la critique du bilan, et même que votre bilan qui est tout à votre honneur. Malgré tout on se rencontre que nous sommes quelque part un peu débordés. Nous demandons à réfléchir. Effectivement vous avez mis en place certaines choses, nous avons

aussi des idées, et c'est important que l'on réunisse tout cela, pour le bien commun, parce qu'un village qui se dégraderait c'est aussi du patrimoine qui serait à la baisse pour chacun.

Monsieur FISCHER : c'est pour cela qu'aujourd'hui nous mettons beaucoup de moyens en œuvre pour que cela n'arrive pas. On n'est pas du tout angélique, moi le premier je vois bien ce qui se passe, et on essaye de prendre toutes les mesures à mettre en place. Maintenant toutes les bonnes volontés sont à prendre en compte. Bien entendu si le conseil municipal a des idées, je suis prêt à en discuter, on peut échanger avec grand plaisir. Autre chose, vous avez évoqué la mutualisation des moyens, on ne peut pas en dire plus, mais il semble que des discussions commencent à s'engager. Il est trop précoce pour en parler, mais c'est une piste de réflexion.

Monsieur COUSTON : il ne faut pas oublier une commune comme Vedène, on les avait sollicités durant la campagne et ils étaient prêts à mutualiser. Effectivement, Jonquerettes n'a pas les mêmes moyens, mais il ne faut pas les négliger. J'alerte aussi sur les réseaux sociaux car il ne faut pas oublier que ces communications sont utiles à la fois pour les victimes mais aussi pour les voleurs. Parce que j'ai vu des communications qui m'ont dérangé où la population prend en photos certains suspects. C'est dangereux, il faut aussi protéger la population. Aujourd'hui ce n'est pas de la compétence de la commune, mais il y a quelque chose à coordonner.

Monsieur FISCHER : c'est pour cela que c'est très important. Si les citoyens veulent s'impliquer dans le maintien de la sécurité, il faut donner un cadre. Facebook, ce n'est pas pour ça, il peut y avoir des dérives. Sur le dispositif voisins vigilants, c'est vraiment un cadre adapté qui a été mis en place par Jacques DUCRES. C'est une excellente chose qu'il faut développer, c'est notre but. Vous verrez la publication, j'espère qu'elle sera explicite, et même autour de vous. N'hésitez pas en parler à la police municipale. Je pense que c'est vraiment un dispositif très intéressant.

Monsieur COUSTON : au-delà du clivage, nous sommes élus, et c'est important il me semble qu'avant l'été, au mois de juin, qu'une réunion soit programmée. Pour tout poser sur la table

Monsieur FISCHER : la décision a été prise de la faire au 27 juin, pour que cette réunion rencontre du succès, il faut que le maximum de monde soit au courant qu'elle a lieu, et c'est pourquoi le principal moyen est le St Sat infos qui est distribué dans 100% des boîtes aux lettres aux environs du 15 juin, le temps que les gens puissent prendre leur disposition pour être présents. Après, la mise en place du dispositif va très vite. S'ils veulent adhérer, ils téléchargent une application, s'inscrivent, la police municipale leur répond dans la foulée.

Monsieur le Maire : je voudrais rajouter qu'il y a une dizaine de jours nous avons eu une réunion avec les Maires des six communes qui sont impactées par la gendarmerie de St Saturnin, le commandant nous a expliqué qu'à St Saturnin il y a des délits qui sont moins nombreux et d'autres qui le sont plus, mais par contre il est sûr et certain que les auteurs de délits ne diminuent pas. S'ils ne sont pas sur la commune, ils sont sur les autres. Lors des rondes, on les pousse sur les autres communes, et ensuite ils reviennent chez nous. C'est très compliqué parce que les délinquants ne diminuent pas. On les déplace, c'est tout ce que l'on peut faire actuellement. Concernant la mutualisation une commune m'a demandé si on voulait mutualiser, je lui ai répondu : lorsque vous embaucherez deux agents, on en reparlera, car actuellement ils n'ont pas de police municipale. Avec cette commune ce n'est donc pas d'actualité. Il est vrai que ce serait bien, c'est à côté, plus petit que nous, mais il faudrait qu'ils aient 2 policiers municipaux pour pouvoir mutualiser.

Monsieur BOLIMON : ou qu'ils acceptent de partager nos frais ?

Monsieur le Maire : exactement.

Monsieur PENALVA : juste pour répondre à madame BOUIX. Je suis assez satisfait d'entendre que l'on va pouvoir avoir des informations autre que par le facebook live qui est plus vivant et permet d'aborder mieux les sujets que lors des assemblées théâtrales si on peut dire, et les retours de commissions peuvent être intéressants. Ma question est, est-ce une réunion d'information pour les élus, ou est-ce étendu à l'ensemble de la population ?

Madame BOUIX : au départ c'était pour que l'on puisse vous apporter les informations en tant qu' élu lors des conseils municipaux. On avait envisagé de faire venir lors de conseil municipal ou lors d'une réunion annexe, en fonction des disponibilités bien évidemment, des intervenants. Quand on en a parlé à monsieur GUIN, il a expliqué spontanément qu'il pouvait aussi être là pour répondre aux questions de la population. Parce que nous c'est bien que l'on sache les questions à poser et que l'on ait les réponses à nos questions, mais il faut aussi les relayer à la population. Effectivement cela peut faire l'objet d'une réunion publique d'information pour que la population se déplace pour poser des questions, ou par l'intermédiaire de représentants qui pourraient recueillir les questions des St Saturninois et y apporter des réponses.

Monsieur PENALVA : le but est d'en faire profiter le maximum d'élus. Ce n'est pas d'avoir qu'un dialogue entre vous et moi sur le Grand Avignon. C'est pour que tous les élus se mettent autour de la table pour en discuter. En fait ma demande était beaucoup plus large, je ne l'ai peut-être pas assez précisée, c'est aussi d'avoir une information de la mairie vers les habitants du Grand Avignon, et quand bien même ils éditent un magazine, je pense qu'il faut avoir par les réseaux sociaux que l'on a et la communication du St Sat Infos avoir un encadré spécifique sur le Grand Avignon pour ce qui concerne St Saturnin. On n'a pas à parler des 15 autres communes mais essentiellement de St Saturnin, parce que souvent lorsque l'on pose la question aux habitants : c'est quoi pour vous le Grand Avignon, bon oui, il y a la poubelle sur laquelle est écrit Grand Avignon, il y a le bac à compost, mais ça va au-delà de ça, cela concerne l'aménagement du territoire, des compétences auxquelles on ne pense pas. Donc ce partage d'informations entre élus qui est un public averti, c'est très bien, mais aussi peut-être aller vers des gens qui n'ont pas forcément le réflexe d'aller chercher ce qu'est le Grand Avignon et quelles sont ces domaines d'actions.

Madame BOUIX : c'est très vaste tout ce qui est décidé entre le nombre de commissions. En fait, il ne faut pas noyer l'information intéressante par la multitude d'informations et de sujets qui sont traités lors des commissions ou des conseils communautaires. Effectivement, il y a des thèmes qui font l'objet de commissions préparatoires aux conseils communautaires, oui ça on peut en parler, mais après ce qui va concerner la déchetterie de Sauveterre, j'ai envie de dire les St Saturninois seront moins intéressés. L'idée est que l'information soit attrayante, si c'est pour délivrer toute l'information sur le Grand Avignon ce ne sera pas forcément intéressant.

Monsieur PENALVA : bien sûr, c'est vraiment rester sur St Saturnin, les gens sont très curieux de ce qui se passe sur le bas de leur porte. Et lorsqu'il y a une piste cyclable, ça n'apparaît pas sur l'échelle du Grand Avignon mais ça peut intéresser nos habitants de se dire que le Grand Avignon agit devant ma porte, où au bout de ma rue.

Madame BOUIX : il y a plein de choses. Nous, à la commission développement durable, déchets, on parle de plein de choses et notamment d'associations, mais la particularité de notre communauté de communes c'est quand même que l'on a une ville centre et des villages alentours et c'est difficile. Il y a quand même beaucoup de choses qui concernent Avignon. Il y a le lien entre St Saturnin et Avignon. Il y a des informations qui concernent Avignon qui sont intéressantes : le tram, la deuxième tranche qui vient d'être votée, les difficultés de circulation, etc... Tout ça va nous concerner nous aussi parce que l'on va sur notre lieu de travail, que l'on part en week-end.

Monsieur PENALVA : oui, c'est un travail au long cours, on ne demande pas d'avoir une date précise. C'est vraiment que l'on ait cette réflexion et se dire : on communique sur les actions parce que la commune agit et ce qui est bénéfique par rapport au Grand Avignon, on pourrait le mettre aussi en exergue différemment.

Madame BOUIX : depuis que l'on assiste aux conseils communautaires, on est à la disposition. On ne m'a jamais posé de questions sur ce que je ne fais ni à quelle commission j'assiste, ni pourquoi je vote pour telle délibération. Je ne fais pas des choses secrètes. J'y passe du temps, et on sait tous que notre temps est précieux. S'il y a besoin de poser des questions, on est là. On n'y va pas juste pour s'asseoir et voter.

Monsieur PENALVA : c'est pourquoi le sens de l'information descendante, non pas des personnes qui viennent vers vous, mais nous qui allons vers les personnes, est plus pertinent.

Madame BOUIX : il faut savoir ce qu'ils veulent !

Monsieur PENALVA : oui mais quand ça concerne leur domaine ...

Madame BOUIX : je pense que ça va dans les deux sens. Les gens doivent savoir qu'ils peuvent s'adresser à nous, et nous poser des questions sur ce qui se dit et se décide. Et sur ce que l'on pourra aussi proposer au Grand Avignon, et dans l'autre sens aussi.

Monsieur PENALVA : je voudrais rebondir sur la demande de monsieur COUSTON sur cette commission de sécurité, ce n'est pas pour faire le procès d'un bilan ou des actions, c'est pour qu'il y ait un échange en dehors du conseil municipal, je ne dirais pas sur des opérations sensibles on en n'est pas là, mais sur des démarches que vous avez sur certains problèmes de délinquance, de cambriolages, etc... et vraiment sur une information transversale afin que l'on puisse échanger sur les sujets, sur les perceptions de chacun. Donc c'est vraiment une réflexion, pas forcément en conseil municipal, pas forcément en réunion publique avec les habitants, mais entre élus tout simplement comme on fait une commission affaires générales. Pour la temporalité, je sais qu'il n'est pas nécessaire de la faire tous les mois, mais définir des périodes, comme le dit monsieur COUSTON, avant l'été. Il est vrai que l'on va vers un été qui est, entre guillemets, sans COVID. Beaucoup de personnes vont partir et la question que l'on pourrait avoir en commission de sécurité, est : comment l'opération voisins vigilants va être réactivée, dans quelles conditions, etc... on est plus dans une réflexion de partage d'informations.

Monsieur BOLIMON : concernant l'éclairage, vous avez entrepris de le changer en led. Je voudrais savoir où cela en est, si cela avance bien ? Et avant que vous me répondiez là-dessus, je voudrais juste partager une réflexion puisque j'ai l'occasion de tester au-delà de 23 heures, le blackout total de Jonquerettes pour arriver ensuite à St Saturnin où là c'est open bar. Je me suis interrogé

Page 18 sur 21

justement sur ce que l'on pourrait faire évoluer par rapport à l'éclairage, non pas en terme de led, mais plus en terme d'intensité la nuit, de sécurité, puisque c'est pour la sécurité. Exactement monsieur FISCHER, cela a été ma réflexion, et je voudrais juste aller au bout et je pense que l'on va aller dans la même direction. Mais c'est bien d'avoir expérimenté puisqu'il y a un débat familial sur le fait qu'à Jonquerettes on éteint tout, c'est bien pour les animaux, etc... Effectivement ça il faut l'entendre, j'ai expérimenté tout seul par rapport à la sécurité, non pas que j'avais peur, mais je me suis dit une personne qui se retrouve pour une raison x toute seule dans Jonquerettes la nuit au-delà de 23 heures, on n'y voit vraiment rien. Je ne suis pas favorable à ce que l'on éteigne toute la nuit, par contre il y a tout un tas de réflexions à amener. Je pense à la sécurité même s'il y a des coûts. Les led vont déjà les réduire fortement. J'ai observé que notre éclairage était particulièrement ambitieux, parce qu'il y a un mât sur deux qui la nuit n'est pas utile.

Monsieur le Maire : concernant un lampadaire sur deux, c'est compliqué parce qu'il faut mettre un appareil qui coûte très cher. Ce n'est pas d'actualité pour le moment. En ce qui concerne l'éclairage la nuit, il baisse en intensité. Je ne suis pas un spécialiste de l'éclairage mais les responsables m'ont dit que l'on ne le voit pas visuellement mais si on regarde le compteur on voit nettement que ça diminue en intensité. En ce qui concerne le remplacement des lampes led sachez quand même qu'à St Saturnin il y en a environ 350 à 360. Au départ on devait faire à peu près moitié moitié entre la commune et le syndicat d'électrification de Vaucluse. Sachez que le remplacement d'une lampe led et son appareil coûte environ 1 000 €, ce qui fait qu'avec 350 lampadaires ça faisant 350 000 €. On est arrivé à négocier avec le syndicat d'électrification pour qu'il remplace la totalité des lampes led. Il est vrai que cela ne se fera pas dans une année, ils ont commencé à en faire. Mais c'est uniquement sous la responsabilité du syndicat d'électrification de Vaucluse. Je pense que l'on n'a pas trop mal travaillé. Je pense que l'on défend plus que ce qu'il faut le village de St Saturnin, et là je pèse mes mots.

Monsieur BOLIMON : deuxième sujet très rapidement, le St Sat Infos. Je vous ai envoyé un mail hier soir monsieur le Maire, et j'ai découvert un mail que nous avons reçu avec monsieur COUSTON, concernant une évolution de règles que vous avez demandées. Je voudrais connaître la nature, j'ai vu que vous ajoutiez un article, ce qui est votre droit, de la majorité. Et que vous aviez à priori, je ne sais pas : il faut regarder les calculs, peut-être augmenté ceux des voisins et réduit les nôtres. Je voudrais connaître la règle là-dessus. Et juste pour terminer ma question, j'ai vu que l'article devait être rendu hier alors que madame PESENTI, le 2 février, je crois, je n'ai plus la date exacte, nous avez dit aujourd'hui. Voilà c'est juste au final que l'on se donne un cadre, c'est juste un sujet simple et je trouve que j'y reviens un peu trop souvent à mon goût.

Monsieur le Maire : Pour répondre à votre question, pour votre information, vous nous aviez demandé il y a quelques temps que l'on vous donne un planning. Le planning on vous l'a donné il y a à peu près 2 mois pour avoir votre édito le 15.

Monsieur BOLIMON : non le 16

Monsieur le Maire : non c'était le 15, je suis désolé.

Monsieur BOLIMON : j'ai ressorti un mail de madame PESENTI qui m'a confirmé 3 dates.

Monsieur le Maire : enfin oui pour les 3 derniers St Sat Info. Enfin on ne va pas chipoter pour les dates. Si vous l'aviez donné le 16, le 17 ou le 18, on l'aurait récupéré, choses que ne font pas certaines communes. Vous savez on reçoit tous les trimestres les bulletins de toutes les communes du Grand Avignon. Et dans toutes les communes, il y a le mot de l'opposition et le mot de la majorité, et il y a certaines communes dont on a reçu l'édito où dans la partie opposition il n'y avait rien, que du blanc. Pourquoi ? Parce qu'ils ont donné l'édito un jour trop tard, chose que l'on ne fera pas, même si vous avez 48 heures de retard, on le prendra quand même.

Monsieur BOLIMON : je vous en remercie. Et je vous rassure vous aurez notre article ce soir.

Monsieur le Maire : d'accord, très bien. Y a-t-il d'autres questions. S'il n'y en a pas, nous allons lever la séance. Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt.

La séance est levée à 20 heures 15.

SIGNATURES DES CONSEILLERS

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
ANDRÉ CLAUDE	P	
BONNEFOUX CHANTAL	P	
BOUIX SANDRA	Arrivée à la 2022-05-38	
CACELLI ALEX	P	
COSTE JOSIANE	P	
CRAPONNE JEAN-LOUIS	P	
CUP CHRISTINE	Absente excusée	
DEL NISTA XAVIER	P	
FILLIERE THIERRY	Absent	
FISCHER LIONEL	P	
GARREL REGINE	P	

GUINTRAND TAMARA	Absente	
LOUIS-VASSAL PATRICK	P	
MALEN SERGE	P	
MORETTI KARINE	P	
ORLANDI PASCAL	P	
PLAZA PUTTI Mireille	P	
RABERT GUYLAINE	P	
RANC SYLVIE	P	
SALUZZO JOELLE	P	
TRICHARD FREDERIC	Arrivé à la 2022-05-37	
ADAM CAROLE	Absente	
BOLIMON LIONEL	P	
COUSTON REMY	P	
PILLOT MARION	Procuration à COUSTON Rémy	
DUCLERCQ JEAN-PIERRE	P	
PENALVA SYLVAIN	P	